



## Note de discussion

Date

26 mai 2011

---

# La libre circulation des personnes renforce la place économique suisse

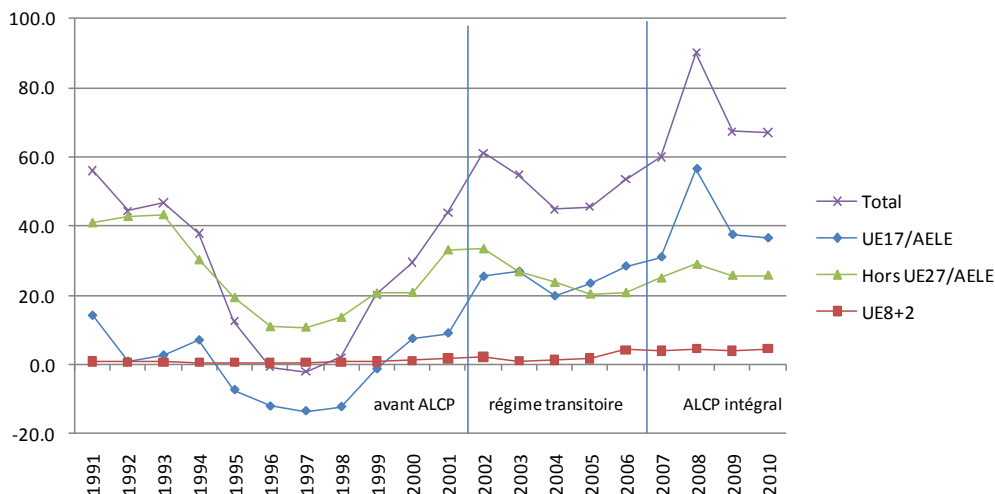
**Serge Gaillard, Chef de la Direction du travail, SECO**

### **Libre circulation des personnes : neuf ans d'expérience**

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'UE est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2002, puis introduit de manière progressive. Quels enseignements tirer de ces neuf années d'expérience, dont quatre depuis l'abolition du contingentement pour les travailleurs des pays de l'UE17/AELE ? Avec le rapport annuel de l'Observatoire sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, notre but est de présenter les effets de cet accord sur le marché suisse de l'emploi. Il s'agit de la 7<sup>e</sup> édition rédigée, cette année encore, en commun par des auteurs du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), de l'Office fédéral des migrations (ODM), de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

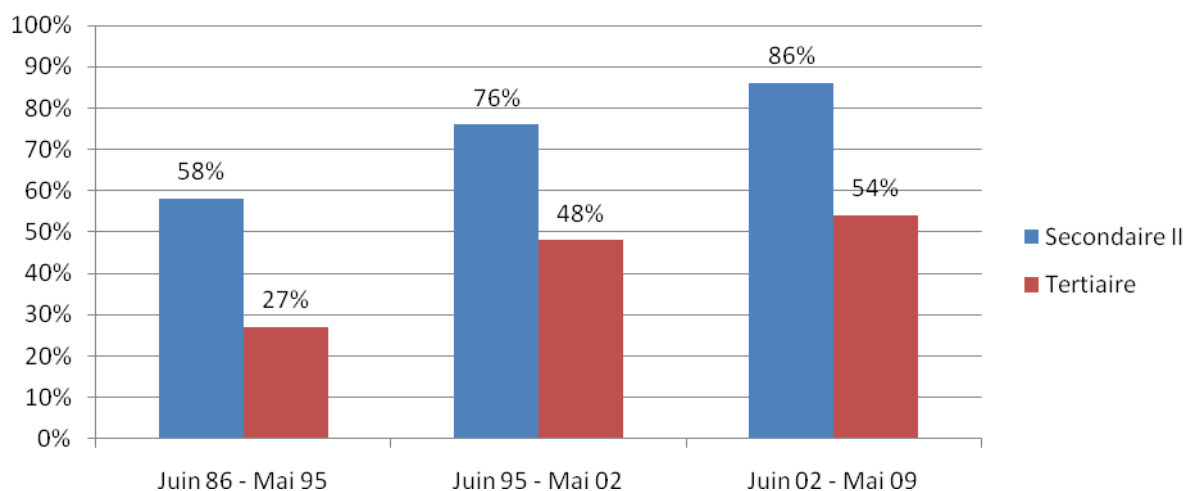
**1. Suite à l'introduction de la libre circulation des personnes, l'immigration en provenance des Etats de l'UE/AELE a nettement augmenté. Elle répond à la demande des entreprises en termes de main-d'œuvre et reflète l'évolution économique globale. En 2009, le solde migratoire s'est contracté suite à la récession, avant de se stabiliser en 2010 sous l'effet de la forte reprise économique.**

**Graphique 1 (illustration 2.1, page 18) : Solde migratoire de la population résidente étrangère par pays d'origine, en milliers de personnes**



- Au cours des onze années précédant l'entrée en vigueur de l'ALCP (1991-2001), le solde migratoire de la population étrangère résidente s'élevait en moyenne à +26'000 par an, composé pour l'essentiel de ressortissants d'Etats tiers. Suite à l'entrée en vigueur de l'ALCP, l'immigration nette des ressortissants de l'UE17/AELE a sensiblement augmenté, atteignant en moyenne +31 800 personnes par année. En revanche, le solde migratoire des ressortissants d'Etats tiers n'a pas beaucoup évolué. Cependant l'importance des Etats tiers pour le recrutement de main-d'œuvre a diminué, principalement suite à l'abolition du statut de saisonnier. Ce sont avant tout les travailleurs allemands, portugais et français qui ont profité des nouvelles opportunités offertes par l'ALCP.
- En 2006, suite à l'extension du champ d'application de l'accord aux pays d'Europe de l'Est (UE8), le solde migratoire de ces pays a progressé. En termes absolus toutefois, il demeure comparativement faible, soit 6% de l'ensemble du solde migratoire pour l'année 2010.
- Ces dernières années, les migrants en provenance de l'UE/AELE étaient mieux qualifiés que la moyenne. Parmi les personnes actives en provenance de l'UE/AELE qui ont immigré en Suisse après l'entrée en vigueur de l'ALCP, 54 % disposaient d'une formation professionnelle supérieure ou d'un diplôme d'une haute école (secteur tertiaire), et 86 % avaient au moins achevé une formation professionnelle ou une maturité.

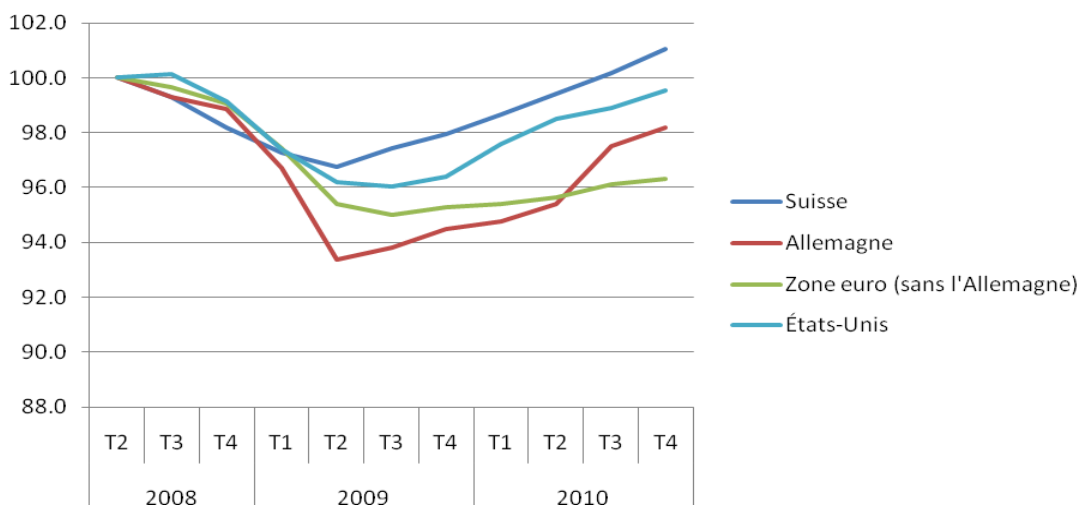
**Graphique 2 (illustration 2.7 page 28) : Niveau de formation de la population active étrangère permanente en provenance de l'UE27/AELE par période d'arrivée en Suisse**



**2. L'immigration s'est nettement contractée en 2009 suite à la récession ; sur une comparaison à long terme, son niveau est toutefois resté élevé. La forte reprise a freiné plus rapidement que prévu le recul de l'immigration en 2010.**

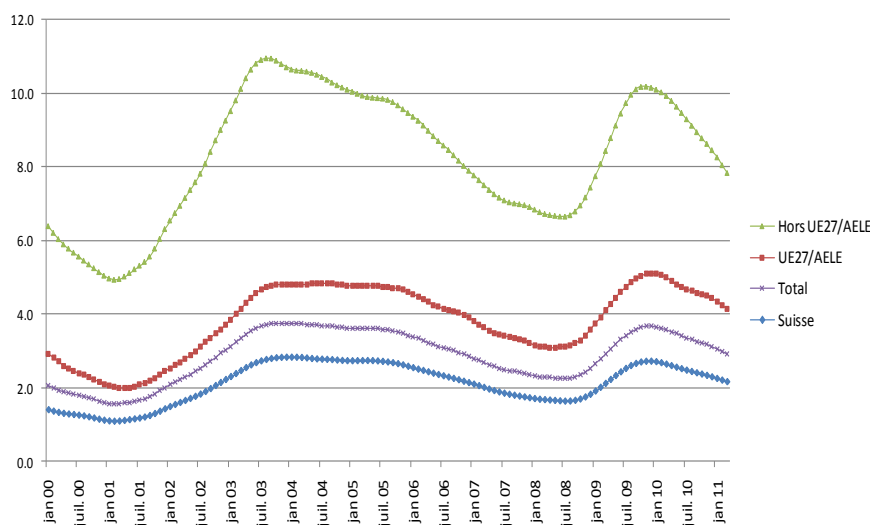
- Durant la récession de 2009, l'immigration a eu un effet stabilisateur sur la consommation et les investissements dans le secteur de la construction et, partant, sur l'évolution conjoncturelle en Suisse. La Suisse a mieux surmonté la récente crise que beaucoup d'autres pays industrialisés.

**Graphique 3 (illustration 2 dans l'article de La vie économique) : Évolution indexée du PIB réel (2<sup>e</sup> trimestre 2008 = 100)**



- En 2010, la forte sensibilité du chômage à la reprise économique et le fait qu'il continue de baisser, illustre qu'il n'y a pas d'effet d'éviction de la main-d'œuvre indigène par des travailleurs étrangers. Après l'envolée du taux de chômage durant la récession de 2009, il s'est à nouveau nettement contracté en 2010 pour tous les groupes de nationalités.

**Graphique 4 (illustration 3.9 page 54) : Taux de chômage par groupe de nationalités, janvier 2000 à mars 2011, corrigé des valeurs saisonnières et aléatoires**



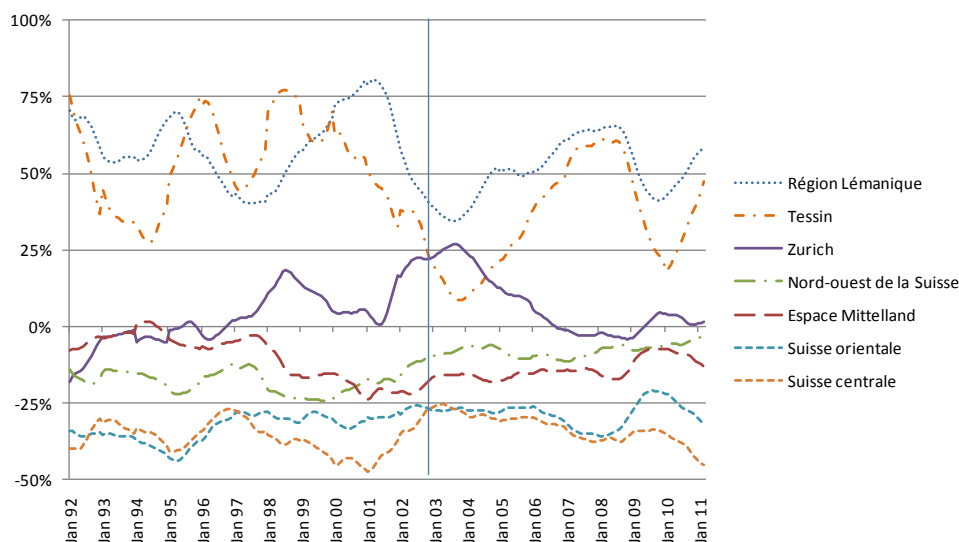
**3. Peu de signes indiquent une éviction des travailleurs locaux du marché du travail. Ce sont surtout les ressortissants des Etats non membres de l'UE/AELE, souvent peu qualifiés, qui ont ressenti les effets de la nouvelle concurrence en provenance des pays de l'UE/AELE. Au cours des dernières années, les ressortissants de ces pays n'ont pas pu augmenter leur taux d'activité, inférieur à la moyenne.**

- En raison de la forte immigration ces dernières années, les ressortissants de l'UE/AELE ont connu une augmentation plus que proportionnelle de leur taux d'emploi. Les Suisses et Suissesses ont également pu légèrement accroître leur taux d'emploi déjà élevé. A l'inverse, celui des ressortissants des pays tiers est resté faible, résultat du déficit d'intégration toujours marqué des groupes de personnes issues de ces pays et en règle générale peu qualifiées.
- La main-d'œuvre en provenance de l'UE/AELE a augmenté dans les groupes de professions ayant des exigences relativement élevées ; en effet, 63 % de l'augmentation du nombre de personnes actives en provenance de l'UE/AELE enregistrée depuis 2003 étaient des cadres, travaillaient dans les milieux académiques ou techniques ou dans des professions de même niveau. C'est d'ailleurs pour ce même groupe de

professions, que les entreprises suisses ont enregistré la plus forte demande en main-d'œuvre, suisse ou extra européenne. (cf. tableau 3.3, p.44)

- Les régions affichant une forte immigration n'ont pas connu une dynamique du chômage systématiquement différente de celle des autres régions en comparaison nationale. Des éléments indiquent que, au cours des années suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP, le placement des demandeurs d'emploi a été plus fastidieux dans trois régions fortement prisées par les frontaliers : la région lémanique, l'arc jurassien et le nord-ouest de la Suisse. Cependant, les différences de taux de chômage entre les grandes régions n'ont pas augmenté.

**Graphique 5 (illustration 3.14 page 60) : Taux de chômage par grande région, écart en % du taux national**



**4. On ne constate guère de divergences quant à l'évolution générale des salaires entre les années précédant et celles suivant l'entrée en vigueur de l'ALCP. Les salaires de la fourchette inférieure ont évolué au même rythme que les salaires moyens. Certains éléments indiquent que la forte immigration de main-d'œuvre bien qualifiée a quelque peu freiné la croissance soutenue des salaires à ce niveau de qualifications.**

- La question de savoir si l'évolution générale des salaires a été freinée par l'immigration de ces dernières années est controversée. Différentes études indiquent qu'il y aurait une certaine pression sur les salaires des travailleurs hautement qualifiés. Une étude récente identifie également certains effets négatifs en termes de salaires chez les ressortissants d'Etats tiers faiblement qualifiés.

- Les mesures d'accompagnement ont permis, ces dernières années, un bien meilleur contrôle du respect des salaires minimaux prévus par les conventions collectives de travail. Malgré la découverte d'un nombre non négligeable d'infractions, on peut partir du principe que le renforcement des contrôles ainsi que les salaires minimaux prévus par les conventions collectives de travail ont permis d'éviter une certaine pression sur les bas salaires.

**5. L'immigration ralentit le vieillissement de la population en Suisse. Pour les assurances du premier pilier (AVS/AI/APG/PC) financées selon un mécanisme de répartition, elle a donc été synonyme d'allègement. En 2009, les ressortissants de l'UE/AELE ont perçu proportionnellement légèrement plus de prestations qu'ils n'ont versé de cotisations.**

- Aujourd'hui, les travailleurs en provenance de l'UE/AELE versent significativement plus de contributions à ces assurances sociales qu'ils n'en retirent de prestations. La crainte que la libre circulation des personnes ne conduise à une augmentation massive du nombre de bénéficiaires étrangers de prestations AI ne s'est point confirmée.
- Dans le domaine de l'AC, les ressortissants allemands comptaient, ces dernières années, clairement parmi ceux qui versaient davantage d'argent qu'ils n'en tiraient. A l'inverse, certaines nationalités au taux de chômage supérieur à la moyenne (entre autre les Portugais, les Français et les Italiens) ont perçu davantage qu'ils n'ont cotisé.
- L'ALCP a entraîné certains coûts supplémentaires pour l'AC. En effet, les travailleurs exerçant une activité saisonnière, ou les titulaires d'un permis de séjour de courte durée, qui ont versé des cotisations en Suisse, peuvent désormais y faire valoir leur droit à l'indemnité de chômage. Les coûts supplémentaires pour 2010 sont estimés à environ 115 millions de francs.

**6. L'ALCP n'a pas uniquement favorisé l'immigration de main-d'œuvre : il a également catalysé le développement de l'emploi frontalier. Entre 2004 et 2010, la part des frontaliers sur l'ensemble de la population active est passée de 4,2 % à 5,0 %. Ce sont principalement les régions frontalières de Suisse latine qui ont vu l'emploi frontalier progresser massivement.**

- A la différence de ce que l'on observe dans le cadre de la migration de main-d'œuvre, l'emploi des travailleurs frontaliers a davantage progressé chez les personnes faiblement qualifiées. La location de services a joué ici un rôle important en matière de recrutement. L'augmentation de l'emploi

des frontaliers a été marquée en premier lieu en Suisse latine, à savoir dans la région lémanique, l'arc jurassien et le Sud de la Suisse. La Suisse du Nord-Ouest ainsi que la Suisse orientale ont été touchées par ce phénomène dans une moindre mesure. Par voie de conséquence, les autorités du marché du travail de Suisse latine perçoivent davantage l'emploi frontalier comme un problème.

- Les régions où l'emploi frontalier a connu une forte progression ont également enregistré, entre 2001 et 2008, une croissance de l'emploi supérieure à la moyenne qui n'aurait pas pu être réalisée sur la base de la population locale seule. La croissance de l'emploi chez cette dernière a été, de manière générale, identique dans les régions frontalières et dans les régions non frontalières. Dans toutes les régions, le taux d'activité de la population indigène a pu être maintenu ou rehaussé au fil du temps.
- S'agissant du chômage, on a toutefois constaté une dégradation relative de la situation dans la région lémanique, le nord-ouest de la Suisse et l'arc jurassien par rapport aux régions non-exposées à l'immigration frontalière. C'est dans l'arc jurassien notamment que les autorités du marché du travail ont constaté une plus forte concurrence entre les travailleurs indigènes et les frontaliers. L'évolution de l'emploi depuis 2008 ainsi que les conséquences de la récente crise ne sont pas prises en compte dans les analyses, en raison du manque de données au niveau des districts.
- S'agissant de l'évolution des salaires entre 2002 et 2008, les régions frontalières ne se distinguent guère des autres régions de Suisse. Alors que plusieurs autorités du marché du travail observent une hausse de la pression salariale et compte tenu des conclusions de certaines études, la pression salariale ne semble pas nécessairement plus marquée dans les régions frontalières que dans les autres régions de notre pays, lesquelles ont ressenti les conséquences de l'ALCP tout au plus sous la forme d'une hausse de l'immigration.

## 7. Conclusions :

- Nous possédons aujourd'hui neuf années d'expérience dans le domaine de la libre circulation des personnes. Durant cette période, l'ALCP a été favorable à l'immigration en Suisse. Il a également dynamisé la création d'emplois de qualités dans notre pays, renforçant ainsi notre place économique.
- Les effets négatifs de l'accord sur la population active indigène sont restés limités. Seule l'évolution des salaires des travailleurs hautement qualifiés semble avoir été quelque peu freinée par la forte immigration. Cela n'a toutefois pas empêché la croissance des salaires de cette tranche de la population de progresser dans une mesure supérieure à la moyenne. En matière d'emploi et d'évolution salariale, les ressortissants des Etats tiers faiblement qualifiés ont éventuellement ressenti davantage l'impact de la concurrence en provenance des Etats de l'UE/AELE. Cependant, leur taux d'activité était déjà relativement bas avant l'introduction de la libre circulation des personnes. L'intégration de ces travailleurs sur le marché du travail doit encore et toujours être impérativement améliorée.
- Au cours de ces dernières années, le marché suisse de l'emploi a démontré son aptitude à l'intégration. Le débat politique autour de l'immigration se porte actuellement davantage sur des questions relatives au marché de l'immobilier et aux infrastructures. Le présent rapport n'aborde pas ces thématiques, son champ d'étude se limitant aux effets de l'ALCP sur le marché du travail et les assurances-sociales.